



Pour 15€ peut-on encore s'un taxi pour l'aéroport

Jeudi 28 septembre 2006

A LA UNE

Monde
France
Sports
Spécial foot
Les autres sports
Météo
Infos du net
Tests jeux vidéos
Oxy'jeunes
Chapo les 10-18
Bilingue
Courrier des lecteurs

ABONNÉS

Actu région
Éditions locales
Economie - bourse
Faits divers
Spécial foot
Les autres sports
Culture et loisirs
Reflets DNA
Estivales

ANNONCES

Emploi

Immobilier

Auto - Moto

Annonces.net

Légales

RECHERCHE

Aujourd'hui

Mot-cle



Archives en ligne

Dossiers archivés

EXPRIMEZ-VOUS

Forums

Tchat

LOISIRS

Loto • Keno

Euromillion

Horoscope

Cinéma

Télé

Portails pros

Jeu.net

Jardins

Vosges à pied

Recettes de cuisine

PRATIQUE

Urgences

Qualités : air • eau

Votre connexion

internet

La sécurité de votre

ordinateur

Journal parlé DNA

Devis travaux

Mon argent

Devis fournisseurs

PARTENAIRES

L'Est Républicain

La Liberté de l'Est

Sélestat

Villé / Le dossier de l'ancien Super U au conseil municipal

La commune veut défendre ses droits

Le conseil municipal de Villé, réuni mardi soir, a affirmé sa position dans le dossier de l'ancien Super U. Les élus ont décidé, à l'unanimité, de défendre les droits et les intérêts de la commune. Une petite avancée.

« Il est temps pour la commune de se positionner. Et de défendre ses intérêts », affirme André Frantz. Le dossier de l'ancien Super U sous les yeux, le maire de Villé tempête : « Ça va faire trois ans qu'on nous mène en bateau. On doit faire évoluer cette friche commerciale dans les meilleurs délais. »

Implanté en plein coeur du bourg-centre, le site de l'ancien Super U - l'enseigne a déménagé faute de place, en mars 2003, dans la zone d'activité commerciale intercommunale - appartient aujourd'hui à une société coopérative ouvrière. « Jusqu'à présent, on a essayé de trouver un règlement à ce dossier. Et, jusqu'à présent, personne n'a vraiment voulu nous donner des éléments. » Mais à la fin de l'été dernier, le maire a eu « l'opportunité d'avoir des informations ».

« Extérieurement, elle ne remplit plus ces conditions »

Cette société est régie par les lois du droit local de 1889 et 1898. D'après les textes, la coopérative pourrait être dissoute dès qu'elle « cesse de remplir les buts fixés à l'achat commun en gros et vente au détail d'articles nécessaires à la vie ». « Ce qui est le cas aujourd'hui, relève André Frantz. Extérieurement, elle ne remplit plus ces conditions. »

D'autre part, le droit local stipule « qu'en cas d'affectation des biens, avant ou après liquidation des actifs, les intérêts de la commune prévalent. » C'est pourquoi, le maire souhaite s'entourer d'un conseil juridique. « Nous devons défendre les intérêts de la commune afin de préserver ses droits. »

« Il y a un projet ? », interroge un conseiller. Rien d'officiel pour l'instant aux dires du maire. « Ce qui importe, c'est de connaître nos droits, mais rien n'empêche d'y réfléchir. » « Et combien coûte cette histoire ? », s'enquiert Pierre Sutter, conseiller municipal. Le maire se veut rassurant. « Écoute, l'enjeu est important. Il faut y aller. » Les élus ont donc approuvé, à l'unanimité, la consultation d'un conseil juridique.

« Circulation coupée dans le bourg-centre »

Autre grand sujet de discussion lors de cette soirée, la requalification urbaine. « Depuis le 25 septembre, la circulation a été intégralement



La commune veut devenir de l'ancien Franck Delhomme

publicité



Tous les a

Se préparer à l

La commune

Faire l'événeme

Les raisins de l

La nouvelle jeu

378 participant

Avec Robert St

Emmaüs aux fc

A la recherche

Un petit avant-

Noces d'or des

L'orgue, de con

Repas médiéva

Travaux dans l

coupée dans le bourg-centre », rappelle André Frantz. Des panneaux ont été installés. Les riverains informés. Et les élus essaient d'être sur le terrain. « Globalement le chantier se passe bien. L'ensemble des commerces est accessible, du moins à pied. » Si les travaux se poursuivent comme prévu - adduction en eau potable, enfouissement du réseau, rénovation de la RD 39 et de l'ensemble de la voirie - la circulation devrait être rétablie à la mi-novembre.

Mais pour Jean-Louis Boehler, le problème est ailleurs. « Les aides ne suivent pas. » A la fin de la réunion, le conseiller municipal s'emporte. Il rappelle la délibération du 25 octobre dernier et le projet de financement des travaux. « Depuis cette date, les chiffres ont évolué. Le chantier s'élève à 2 550 000 € et les aides sont réduites. »

Un manque de 350 000 € à 400 000 €

D'après ses calculs (déduction faite des subventions), il manquerait 350 000 € à 400 000 € par rapport aux aides annoncées. « Sans compter les éventuelles plus-values non subventionnées qui sont en général de 10 % sur ce type de chantier. » Il va plus loin : « Comment allons-nous financer ce manque de rentrées ? Il fallait connaître le montant des aides avant de commencer la 2e tranche des travaux. »

Après cette intervention, André Frantz énumère à son tour les différentes aides financières apportées au projet de requalification urbaine. « Nous comptons sur 55 à 60 % de subvention. Nous les avons. » Le maire et le conseiller s'affrontent, chiffres contre chiffres. Pour avancer sur ce sujet, les autres élus décident de reporter la discussion au prochain conseil municipal. Et de laisser à chacun le temps de revoir sa copie.

Véronique Kuhn

Édition du Jeu 28 sept. 2006

© Dernières Nouvelles d'Alsace - 2006

[Araignée, le my](#)
[Vos sorties à Si](#)
[Vos sorties du j](#)
[Aujourd'hui / Pi](#)
[L'agenda](#)
[L'agenda](#)
[Au conseil](#)
[Pharmacies](#)
[Cultes](#)
[En bref - SAIN](#)
[Urgences](#)
[Le carnet](#)
[Tours de garde](#)
[L'état-civil - BR](#)
[Faits divers - Li](#)
[Noces d'or](#)
[Concert d'orgue](#)